



BERTEAUCOURT-LES-DAMES

(80850)

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE 2023/2024

A compter de la rentrée de septembre 2023, pour la gestion de la régie
et pour la commande des repas :

Les réservations se feront uniquement à l'accueil de la mairie.

Horaires d'ouverture :

Le matin du lundi au vendredi - de 8h30 à 11h30 sauf le mercredi

L'après-midi du lundi au vendredi - de 14h00 à 17h30 sauf le mercredi

Les familles devront s'acquitter de la facture au moment de la réservation des repas, les paiements peuvent s'effectuer par chèque ou par espèces.

Les réservations par téléphone, par mail ou déposées dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.

Les modifications ou les annulations des réservations doivent s'effectuer au plus tard le mardi matin avant 9h30 précédent la semaine concernée.

Aucun remboursement n'est prévu, seul le report du repas est autorisé.

Pour bénéficier du report de la cantine, il faudra fournir un certificat médical.

Les repas seront reportés que si l'accueil de la mairie a été averti par les parents dès le premier jour de l'absence de l'enfant avant 9h30. Il faudra également signaler la date de reprise pour que l'enfant puisse de nouveau manger à la cantine, afin de commander son repas et l'accueillir dans les meilleures conditions.

Le secrétariat



90, rue Eugène Letocart

Tél. : 03.22.52.90.17 – Email : mairie.berteaucourt-les-dames@laposte.net

Accueil mairie ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
le mercredi sur rendez-vous